



Communiqué de presse 23 02 2013

LA SECURITE DU TRANSPORT PAR TELESIEGE

QUELLE REGLES, QUELLES ACTIONS ?

Plusieurs chutes d'enfants depuis un télésiège sont intervenues dans la saison en cours suscitant une vive émotion dans le milieu des professionnels des domaines skiabiles. Domaines Skiabiles de France, organisme professionnel regroupant 236 opérateurs de remontées mécaniques déplore ces accidents et rappelle que la sécurité sur les remontées mécaniques est un des fondamentaux des domaines skiabiles.

Les plus jeunes réclament une vigilance particulière. Leur sécurité est l'affaire de tous et doit faire l'objet d'une attention constante de la part de l'accompagnant, des moniteurs, des parents et des agents d'exploitation.

Les professionnels sont en recherche continue de solutions permettant de **renforcer**, encore, la sécurité du transport par télésièges. **Parmi les solutions techniques recherchées, et depuis plusieurs années, aucun dispositif ne permet d'apporter une réponse complète.**

L'utilisation d'un télésiège requiert une attention particulière, notamment au moment de l'embarquement, – règles en annexe du communiqué – Ces règles de sécurité doivent être connues et respectées par les usagers.

Les professionnels travaillent de manière permanente pour améliorer encore la sécurité au moyen d'aides matérielles, d'organisation et de sensibilisation aux bons comportements.

Quelques chiffres :

La France compte 3600 remontées mécaniques dont **700 télésièges**, c'est le domaine skiable le plus équipé au monde et la première destination mondiale du ski devant les Etats-Unis et l'Autriche (55 millions de journées skieurs vendue la saison 2011/2012) **Avec 10 millions de**

passagers transportés chaque jour, en ce moment, les remontées mécaniques sont comparativement moins accidentogènes que le tramway : moins de 20 accidents graves par an (source : STRMTG). 90% des accidents qui surviennent aujourd’hui sont dus au comportement de l’usager.

LE TRANSPORT DES ENFANTS EN TELESIEGE

Les règlements de police des télésièges prévoient les dispositions suivantes, qui sont alignées sur les dispositions internationales (OITAF) :

« Les enfants restent placés sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes auxquelles ceux-ci en ont délégué la garde (amis, moniteurs...) à qui il appartient :

- d’apprécier l’aptitude des enfants à emprunter les installations de la station, et de s’organiser en conséquence,*
- d’informer les enfants sur les règles d’usage des installations et de les alerter sur les attitudes à avoir et les erreurs à ne pas commettre notamment en cas d’arrêt.*

Les enfants dont la taille ne dépasse pas 1,25 m ne peuvent être transportés sur un siège que s’ils sont accompagnés au moins par une personne en mesure d’apporter une aide nécessaire à ces enfants, notamment pour la manœuvre du garde de corps et le respect des consignes de sécurité.

Au maximum deux enfants, dont la taille ne dépasse pas 1,25 m, sont admis de chaque côté de cette personne sans place vide entre eux.

Dans le cas d’un groupe encadré, il appartient aux responsables de ce groupe d’organiser l’affectation des enfants par siège dans le respect des aménagements prévus par l’exploitant et de s’assurer, préalablement à l’embarquement, que les personnes concernées par l’accompagnement des enfants ne s’y opposent pas. »

Source Ministère des Transports/STRMTG : Extrait du §C.1.3 fascicule RM1 en vigueur

<http://www.strmtg.developpement-durable.gouv.fr/>

LES PROFESSIONNELS VEULENT ALLER PLUS LOIN

Parmi les multiples initiatives prises par les professionnels pour améliorer encore la sécurité des remontées mécaniques, signalons

- **L’étude sur le comportement** des usagers engagée par l’administration afin de mieux orienter la communication sur les règles de sécurité ;
- **Diverses expérimentations de systèmes** d’aide à l’exploitation (surveillance de l’abaissement du garde corps, détection du non débarquement) ;
- Un travail, sans cesse renouvelé, sur **la formation des personnels à la sécurité**, tout particulièrement à celle des usagers (Certificats de Qualifications Professionnelles, etc.) ;
- **Le partenariat entre Domaines Skiables de France et le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français, intervenu dès 2009, pour l’apprentissage des règles de sécurité sur les remontées mécaniques.**

GUIDE DE BONNES PRATIQUES SUR LES TELESIEGES

A L'EMBARQUEMENT :

Avancer jusqu'à la ligne d'embarquement en respectant le marquage au sol,

En cas de difficulté avec des enfants, **ne pas hésiter à demander de l'aide à l'agent du télésiège**

Prendre ses bâtons dans une main, et veiller aux accessoires susceptibles de créer une gêne à l'embarquement (**sac à dos placé devant...**)

S'asseoir **bien au fond** du siège,

Abaisser le garde-corps rapidement, **en prêtant attention aux autres passagers**, en particulier aux enfants (en les maintenant de la main si besoin)

En cas de mauvais embarquement, ne pas s'agripper, **lâcher prise immédiatement** avant que le siège ne prenne de la hauteur

EN LIGNE :

Rester tranquillement calé au fond du siège sans s'agiter ni se retourner

Rester attentif aux enfants situés sur le même siège

Ne pas relever le garde-corps

Ne pas faire balancer le siège

AU DEBARQUEMENT :

Attendre l'arrivée pour relever le garde-corps

Dégager rapidement l'aire de débarquement en évitant de couper la route des autres passagers

Contacts Presse :

Laurent Reynaud /

Délégué Général de Domaines Skiabiles de France

Tél : 06.81.84.75.10

Mail : l.reynaud@domaines-skiabiles.fr

Agence Duodecim

Florence Steurer

Tél : 06.80.73.10.04 / Mail : florence@duodecim.com

